

Assemblée Générale de l'AMV 88

Samedi 26 octobre 2019 - Epinal

Rapport d'activité

A
G
2
0
1
9

amv 88
ASSOCIATION
DES MAIRES ET PRÉSIDENTS
DE COMMUNAUTÉS DES VOSGES

SOMMAIRE

Assemblée Générale

26 octobre 2019

R APPORT D'ACTIVITE

• Les instances de l'AMV 88	1
• La formation et l'information	6
• Les déplacements des élus	7
• Le service juridique	8
• Les interventions	9
• Les publications	10
• Autres actions	12
• Remerciements	14

Crédit photos :
D'click Studio
Pixabay.com



- Assemblée Générale
- Bureau
- Conseil d'Administration
- Commissions et groupes de travail

LES INSTANCES DE L'AMV 88

→ Assemblée Générale

en date du 27 octobre 2018

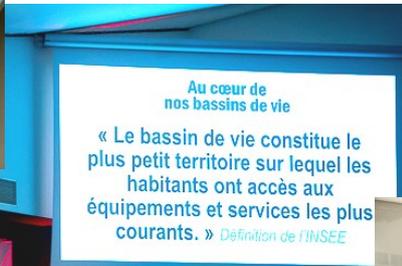
"Au cœur de nos bassins de vie"

A l'issue de la partie statutaire, la thématique "Au cœur de nos bassins de vie" a servi de toile de fond à de nombreux échanges au sein de trois tables rondes animées par Emmanuel LABORDE, journaliste et globe-trotter :

- Comment faire vivre nos bassins de vie dans un territoire élargi ?
- Comment développer de nouveaux liens entre les bassins de vie ?
- Quels sont les atouts d'un bassin de vie ?

Une nouveauté à cette occasion : la possibilité pour les participants d'interagir en direct, en proposant leurs questions, remarques ou commentaires par SMS.

Le compte rendu, les témoignages et tous les documents se rapportant à cette manifestation sont disponibles sur le site Internet de l'AMV 88.



Photos D'click Studio pour l'AMV 88

■ Bureau et Conseil d'Administration

➔ **Réunions des membres du Bureau**

en date du 15 novembre 2018
(réunion extraordinaire)

Ordre du jour

- Le Droit Individuel à la Formation (DIF) des élus

en date du 6 décembre 2018

Ordre du jour

- Assemblées générales 2018 et 2019
- Congrès de l'AMF 2018
- Plateforme unique de renseignements
- Présence de l'AMV 88 sur les réseaux sociaux
- Travaux avec les parlementaires
- Travaux publics : taux réduit de TICPE sur le GNR (Gazole Non Routier)
- Charte de circulation agricole et/ou forestière
- Questions diverses



en date du 21 mars 2019

Ordre du jour

- Grand Débat National
- Assemblée générale 2019
- Plateforme unique de renseignements
- Présence de l'AMV 88 sur les réseaux sociaux
- Projet de formation en partenariat avec le CDG 88
- Campagne de communication lancée par l'AMF
- Répartition des sièges au sein des conseils communautaires
- DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)
- Charte de circulation agricole et/ou forestière
- Questions diverses

Les membres du Bureau

Président : Dominique PEDUZZI

Vice-Président : Henri VOUAUX

Vice-Président : Elisabeth KLIPFEL

Vice-Président : Stessy SPEISSMANN

Vice-Président : Jean-Luc MUNIERE

Vice-Président : Jean RICHARD

Vice-Président : Jenny WILLEMIN

Secrétaire Général : Michel BALLAND

Secrétaire Général Adjoint : Benoît PIERRAT

Trésorier : Christian DEMANGE

Trésorier Adjoint : Michel DEMANGE

en date du 13 juin 2019

Ordre du jour

- Organisation de l'équipe administrative
- Assemblée générale 2019
- Congrès de l'AMF : format 2020
- Plateforme unique de renseignements
- Centrale d'achat
- Questions diverses

en date du 12 septembre 2019

Ordre du jour

- Assemblée générale 2019
- Déplacement au Congrès de l'AMF : 2019 et format 2020
- Plateforme unique de renseignements
- De la centrale d'achat aux groupements de commandes
- Renouvellement des conseils municipaux
- Statuts de la Coordination Régionale des Maires et Présidents d'Intercommunalités du Grand Est
- Universités des Maires des 13 et 14 mai 2020
- Violences Intrafamiliales : informations et groupe de travail départemental
- Présentation de l'application IntraMuros
- Questions diverses



➔ **Rencontre des membres du Bureau avec M. le Préfet des Vosges**

en date du 25 avril 2019

Ordre du jour

- Elections européennes
- Election du maire lorsque le Conseil municipal n'est pas au complet
- Communes nouvelles : constitution des listes et statut des maires délégués
- Recomposition des conseils communautaires
- Adhésion des communes aux syndicats départementaux
- Gens du voyage
- Informations communiquées par l'Etat aux nouveaux élus en 2020
- Indemnités des présidents des petits syndicats des eaux

en date du 17 octobre 2019

Ordre du jour

- Renouvellement général des conseils municipaux
- Création d'une commission des titres de séjour
- Présence du loup dans notre département
- Relations des maires avec les chasseurs
- Questions diverses

→ Réunions des membres du Conseil d'Administration

en date du 21 mars 2019

Ordre du jour

- Grand Débat National
- Assemblée générale 2019
- Plateforme unique de renseignements
- Présence de l'AMV 88 sur les réseaux sociaux
- Campagne de communication lancée par l'AMF
- Renouvellement des conseils municipaux
- Répartition des sièges au sein des conseils communautaires
- Questions diverses

en date du 12 septembre 2019

Ordre du jour

- Organisation de l'équipe administrative
- Représentation de l'AMV 88 au sein de la commission Culture et Patrimoine de l'AMF
- Assemblée générale 2019
- Déplacement au Congrès de l'AMF : 2019 et 2020
- Plateforme unique de renseignements
- De la centrale d'achat aux groupements de commandes
- Renouvellement des conseils municipaux
- Universités des Maires des 13 et 14 mai 2020
- Questions diverses



Les membres du Conseil d'Administration	
Dominique AUBERT	Stanislas HUNG
Michel BALLAND	Elisabeth KLIPFEL
Annie-Marie BARTH	Mireille KOZIC-REGENT
Pierre BASTIEN	Daniel LAGARDE
Michel BERTRAND	Patrick LAGARDE
André BOULANGEOT	Lionel LECLERC
Alain CLOCHEY	André LEJAL
Robert COLIN	Dominique MAILLARD
Gérard COLIN	René MAILLARD
Colette COMESSE-DAUTREY	Marie MARCHAL
Jean-Luc COUSOT	Véronique MARCOT
Roger CRONEL	William MATHIS
François CUNAT	Jean-Marie MICHEL
Michel DEMANGE	Daniel MIDON
Christian DEMANGE	Jean-Luc MUNIERE
Yves DESVERNES	Claude NICOLAS
Jean-Claude DOUSTEYSSIER	Dominique PEDUZZI
Frédéric DREVET	Christian PETIT
Gilles DUBOIS	Stéphane PHILIPPE
Gisèle DUTHEIL	Benoît PIERRAT
Thierry EURIAT	Jean RICHARD
Krista FINSTAD-MILION	Francis ROBINET
Michel FOURNIER	Alain ROUSSEL
Christian GEORGES	Guy SAUVAGE
Jean-Michel GEORGES	Christian SAVAGE
Alain GRANDCLERC	Charles SCHLACHTER
Josiane HAMANN	Stessy SPEISSMANN
Christian HARENZA	Denise STAPPIGLIA
Maurice HATIER	Daniel THIRIAT
Jacques HESTIN	Jocelyne VILMAIN
Jean HINGRAY	John VOINSON
Denis HUIN	Henri VOUAUX
	Jenny WILLEMEN

→ Rencontre des membres du Bureau avec les Parlementaires

en date du 19 avril 2019

Ordre du jour

- Relais des préoccupations des élus vosgiens
- Echanges sur les dossiers d'actualité
- Rencontre dans le cadre du Congrès AMF
- Questions diverses





➔ **Commission DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Les catégories et les taux pour 2020 sont fixés

La commission DETR s'est réunie les 1^{er} et 5 juillet 2019, afin de fixer les catégories d'opérations prioritaires et les taux (minima et maxima) de subventions pour la répartition de la DETR en 2020, appelée à financer des réalisations d'investissements, ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Les différentes catégories retenues ainsi que les taux s'y rapportant sont consultables sur le site de la Préfecture des Vosges, rubriques "Politiques publiques" puis "Collectivités locales - Intercommunalité".

➔ **Groupe de travail "plateforme unique de renseignements"**

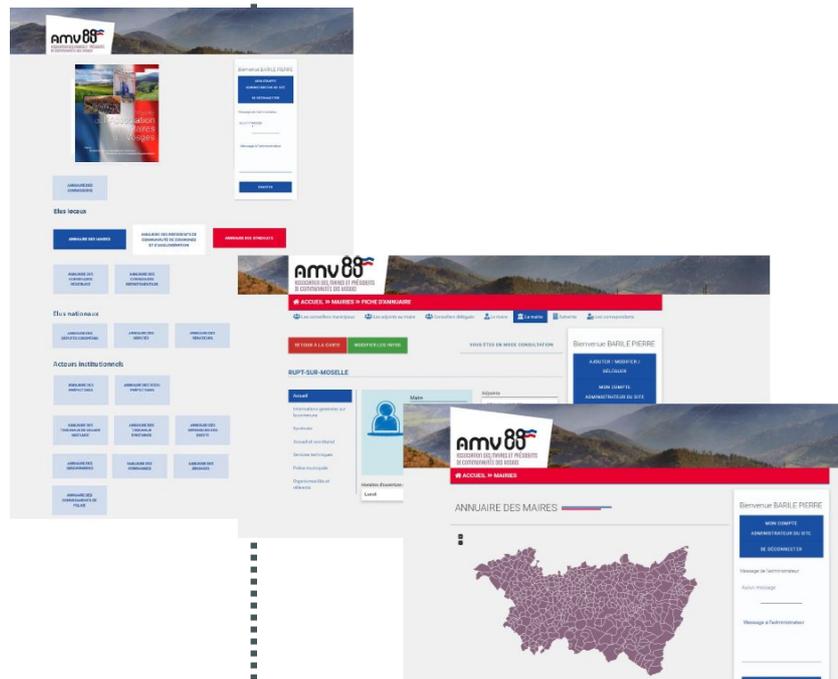
Lancement fin 2019 !

Le groupe de travail composé de membres du Bureau et d'une partie de l'équipe administrative de l'AMV 88 s'est réuni à plusieurs reprises, afin de continuer le développement du projet.

L'outil va proposer **une seule base de données qui aura pour socle l'ensemble des conseillers municipaux des Vosges** et servira de référence à tous les acteurs du département ayant besoin de contacter les maires et présidents d'intercommunalité.

Une soixantaine de communes et communautés ont accepté de réaliser des tests lesquels ont permis de précieuses améliorations, notamment en terme d'ergonomie.

Les essais sont à ce jour terminés et le lancement auprès des adhérents est prévu avant la fin de l'année.



→ Commission de la Centrale d'Achat

La Commission de la Centrale d'Achat de l'AMV 88 s'est réunie en début d'année, afin de sélectionner les fournisseurs 2019, dans les domaines d'achat suivants :

- produits d'hygiène et d'entretien ;
- sacs poubelles ;
- ramettes - enveloppes - classement ;
- fournitures scolaires ;
- manuels scolaires ;
- produits "espaces verts" ;
- peintures routières ;
- compteurs d'eau.



Environ 1 000 commandes sont passées annuellement par les collectivités vosgiennes, principalement dans les domaines d'achat "produits d'entretien" et "ramettes - enveloppes - classement". **Plus d'un tiers des adhérents de l'AMV 88 utilisent la Centrale d'Achat.**

La centrale d'achat évolue

Création des groupements de commandes



Pour des raisons réglementaires, la centrale d'achat va être remplacée par la mise en place de plusieurs groupements de commandes (un par domaine d'achat). Hormis le formalisme lié à la création des groupements (délibération et signature des conventions par les membres), les bons de commande continueront, comme auparavant, à être adressés courant février. La commission de la Centrale d'Achat va être transformée en Commission d'Appel d'Offres et étudiera chaque année les offres des potentiels fournisseurs des groupements de commandes.

Une enquête a été lancée début juillet auprès des adhérents des l'AMV 88 au sujet de la création de ces groupements de commandes : **140 collectivités** souhaitent adhérer au dispositif, majoritairement pour les domaines d'achat "ramettes - enveloppes - classement" et "produits d'entretien". Une note de présentation sur la mise en place et sur le fonctionnement des groupements de commandes a également été adressée à l'ensemble des adhérents en septembre 2019.

Pour information :

Pour les collectivités qui n'ont pas encore pu délibérer, Il sera possible d'adhérer à tout moment, à l'un ou l'autre des groupements.

La signature des différentes conventions sera lancée courant novembre par voie dématérialisée (service de signature en ligne DocuSign).

Les bons de commande actuels sont valables jusqu'au 31 janvier 2020.

LA FORMATION et L'INFORMATION



- 10 Journées de formation
- 5 réunions d'information
- 368 participants



→ LA FORMATION

166 élus ont suivi les sessions proposées par l'AMV 88, dans le cadre de son programme de formation.

Thèmes abordés :

- Communiquer en interne et en externe : trucs et astuces, les recettes et les pièges à éviter
- Les marchés publics

■ DIF des élus

Il est rappelé que les élus peuvent mobiliser leur DIF pour les formations proposées par l'AMV 88. Cela leur permet de bénéficier d'une formation qui n'a aucun coût pour eux ou leur collectivité.



- La gestion du patrimoine dans les collectivités
- La mise en place du budget et les dispositions de la loi de finances pour 2019
- La gestion du scolaire : acteurs, fonctionnement et financement
- Identifiez les risques et les procédures en matière d'immeubles
- Intercommunalité : notions de base
- La communication en période pré-électorale
- Le bilan de mandat
- Se préparer à la fin de mandat

→ L'INFORMATION

Cinq réunions d'information ont été organisées, en partenariat avec différents organismes, sur les sujets suivants :

- "Le déploiement du compteur communicant GAZ", en partenariat avec GRDF
- Le Droit Individuel à la Formation (DIF)
- "Ordre public - secours : la place du maire", en partenariat avec la Préfecture, la Gendarmerie, le SDIS, la DDSP et le Parquet
- Suivi sur le Règlement Général pour la Protection des Données Personnelles (RGPD)
- Atelier numérique en partenariat avec ORANGE

202 élus ont participé à ces séances d'information.

■ A SUIVRE ...

- un deuxième atelier numérique, en partenariat avec Orange, le 6 novembre 2019,
- une journée de formation "savoir convaincre s'apprend, ou comment savoir parler en public", le 5 décembre 2019.





LES DEPLACEMENTS DES ELUS

→ Congrès 2018 de l'AMF

64 représentants vosgiens ont participé au 101^e Congrès des maires et des présidents de communautés de France qui s'est déroulé à Paris du 20 au 22 novembre 2018. 30 élus sont allés à Paris par leurs propres moyens, et 45 personnes ont opté pour le déplacement "clé en mains" organisé par l'AMV 88.

Ce Congrès avait pour thème principal : **"Servir le citoyen et agir pour la République"**.

Deux moments ont été particulièrement appréciés :

- le déjeuner avec MM. Jackie PIERRE et Daniel GREMILLET, Sénateurs des Vosges, le mercredi 21 novembre 2018.
- l'accueil de M. Jérôme MATHIEU, Président de la Chambre d'Agriculture des Vosges qui a reçu le groupe de congressistes vosgiens sur le stand de la chambre consulaire.



→ L'Europe au cœur des territoires

En partenariat avec les Associations de maires et présidents d'intercommunalités de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, 19 élus vosgiens ont participé à la visite du Parlement Européen de Strasbourg, le 12 décembre 2018. Ils ont pu appréhender le fonctionnement de l'Union Européenne ainsi que son rôle majeur sur la scène internationale.

→ La Route vosgienne de l'énergie

En partenariat avec EDF, la 10^e édition de la Route vosgienne de l'énergie, qui s'est tenue le 27 septembre dernier, a permis à 48 participants de découvrir la centrale nucléaire de FESSENHEIM, avant sa fermeture définitive en 2020.



■ A suivre

102^e



Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France

PARIS - NOVEMBRE 2019

Le 102^e Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France aura lieu du 18 au 21 novembre 2019 au Parc des Expositions, Porte de Versailles à Paris, avec pour thème général : **"les maires, au cœur de la République"**

Comme chaque année, l'AMV 88 organise le déplacement et le séjour "clés en mains" pour les élus municipaux et intercommunaux qui souhaitent y participer.

LE SERVICE JURIDIQUE



LES CONSULTATIONS JURIDIQUES

▪ Sur le fond

L'activité du service juridique concentre toutes les problématiques du quotidien des élus. Entre l'exercice des pouvoirs de police, la gestion du domaine ou les dossiers concernant les finances, les élus ne cessent d'être soumis à des thématiques diverses et variées. Tandis qu'une baisse des saisines relatives à l'intercommunalité est constatée, les dossiers précontentieux ont légèrement augmenté cette année, notamment en matière procédurale (rédaction de lettre de mise en demeure, de procès-verbal ou encore de dépôt de plainte auprès du Procureur).

Le service juridique traite l'équivalent de 500 saisines sur une année.

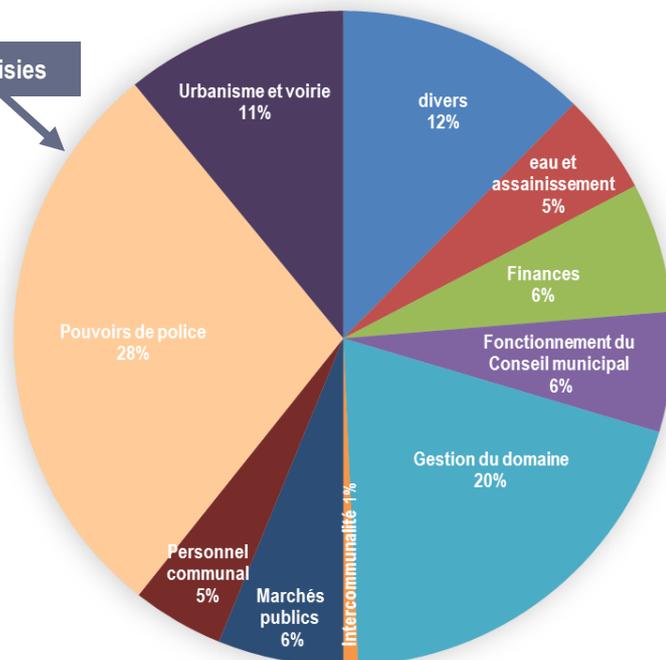
▪ Sur la forme

A l'image des années précédentes, le service juridique réalise ses consultations juridiques principalement par voie dématérialisée (saisines et réponses par mail). L'échange par mail permet d'apporter une réponse précise accompagnée d'un guide pédagogique traitant de la problématique évoquée. De moins en moins de saisines sont réalisées par courrier et par téléphone. Toutefois, le contact direct avec les élus demeure maintenu. Les juristes recontactent généralement les demandeurs directement pour échanger et obtenir des compléments d'informations. Par ailleurs, le service juridique reste disponible pour toute demande urgente par téléphone et ce, dans la mesure du possible.

▪ Sur les délais

Les délais de traitement sont restés stables en référence aux années précédentes (soit une moyenne de deux semaines de traitement à compter de la réception de la demande). Les demandes urgentes ont été traitées en priorité (soit le jour même ou le jour suivant la réception de la demande). Afin d'informer les élus sur le suivi de leur demande, le service juridique a créé un accusé de réception généré dès qu'une saisine lui parvient.

Objets des saisines



E-SERVICE JURIDIQUE

Une nouvelle rubrique a été créée sur le site Internet de l'AMV 88 : "l'actualité juridique" ; celle-ci permet d'informer de manière continue les élus sur les problématiques juridiques générales qui s'inscrivent dans la gestion de leurs collectivités.

RELATIONS

MAIRES / PROCUREUR / SERVICES D'ENQUÊTE

Fin septembre 2019, le Protocole relatif à la communication entre l'autorité judiciaire, les maires et les services d'enquête, signé le 19 mai 2006 à Épinal, a été actionné.

Rappel : dans le cadre du Protocole, les élus vosgiens disposent de documents dits « fiches navettes » qui leur permettent d'attirer l'attention des services d'enquête (police ou gendarmerie) et du Parquet d'Épinal sur une plainte en cours de traitement.

Le Protocole et ses 3 « fiches navettes » sont téléchargeables depuis le site Internet de l'AMV 88 (rubrique : Service / Conseil juridique / Protocole en cas d'agression d'un élu vosgien).



LES INTERVENTIONS

Depuis la dernière assemblée générale, Dominique PEDUZZI, Président de l'AMV 88, est intervenu auprès des pouvoirs publics et de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), sur différents sujets :

- En janvier 2019, auprès de l'AMF, au sujet du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) des EPCI pour les années à venir, sachant qu'en 2019 une compensation a été prévue pour équilibrer les conséquences de son plafonnement à 0,35 %.



- En juin 2019, auprès de l'AMF concernant la perception du complément de retraite et de la réglementation spécifique en matière de cotisations sociales qui s'applique aux élus locaux. Cette problématique a également été transmise au ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.



- En juillet 2019, auprès de l'AMF et du Conseil Régional du Grand Est, sur le financement du volet formation des contrats d'apprentissage dans les collectivités territoriales. Jusqu'à présent, les conseil régionaux participaient, soit auprès des collectivités, soit directement auprès des CFA (Centres de Formation d'Apprentis), au financement partiel des apprentis du secteur public local. Cette possibilité leur a été retirée par la loi "Pénicaud" du 5 septembre 2018. Des discussions sont en cours entre l'AMF, la coordination des employeurs et les pouvoirs publics pour trouver un arbitrage financier satisfaisant pour chacun des acteurs.

- En juillet 2019, auprès des Agences de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et Rhin-Meuse sur les conséquences de la suppression des aides à l'assainissement non collectif.

- En juillet 2019, auprès du Conseil Régional de Grand Est, sur les difficultés engendrées par les modalités d'inscription au transport scolaire pour la rentrée 2019.



- En septembre 2019, intervention auprès de l'AMF, au sujet des conséquences comptables et financières du transfert de compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020. En effet, les collectivités concernées ne vont pas pouvoir recouvrer les recettes correspondant aux volumes consommés sur la dernière partie de l'année 2019.



LES PUBLICATIONS

- **Bim'INFO**
- **Fiche réflexe**
- **Recueil questions/réponses**
- **Les fonds structurels européens**
- **Tableau de la fiscalité locale**
- **Doc'Andam**
- **Petit Gibus**
- **Passeport pour la majorité**

Bim'INFO

Le Bim'INFO est adressé à l'ensemble des adhérents de l'AMV 88 par voie postale. Il est également disponible sur le site Internet de l'AMV 88 :

www.maires88.asso.fr



Dans chaque numéro, une page est consacrée à une thématique liée à l'écologie et à la biodiversité. Suivant les sujets, elle est réalisée en partenariat avec le CD88, le CAUE, la DDT...



Fiche réflexe

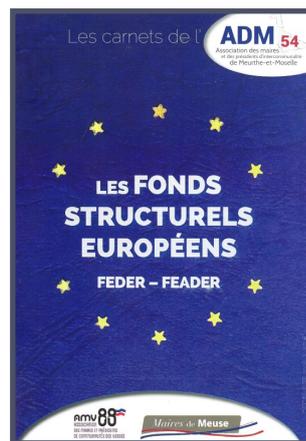
Souvent questionné au sujet de la mise à disposition d'une salle communale à une association ou à un parti politique, le service juridique de l'AMV 88 a réalisé une fiche réflexe consacrée à ce sujet. Elle a été adressée aux adhérents en septembre dernier et est proposée en téléchargement depuis le site Internet de l'AMV 88 :

www.maires88.asso.fr



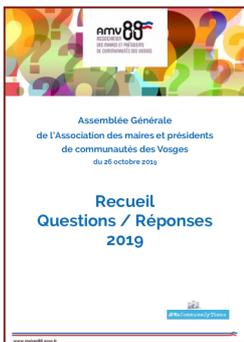
Les fonds structurels européens

En partenariat avec l'Association des maires et présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle, un guide sur les fonds structurels européens FEDER et FEADER a été réalisé et diffusé aux adhérents de l'AMV 88.



Recueil questions-réponses

Le « Recueil questions-réponses » regroupe les questions que les maires et les présidents de communautés souhaitent poser sur des thèmes d'intérêt général et les réponses apportées par les instances ou personnalités sollicitées par l'AMV 88 (Parlementaires, Préfet, Président du Conseil Départemental...). Ce document est remis à chaque participant, le jour de l'Assemblée générale de l'AMV 88. Il est ensuite proposé en



téléchargement sur le site Internet de l'Association : www.maires88.asso.fr



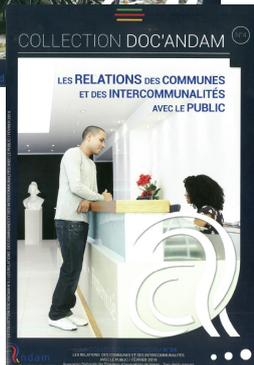
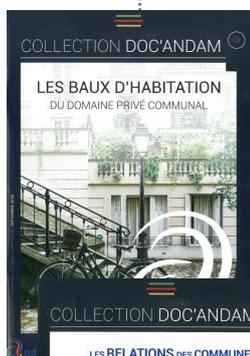
Tableau de la fiscalité locale

Réalisé annuellement, ce tableau regroupe, pour toutes les communes vosgiennes, le taux des quatre taxes directes locales, l'effort fiscal, le potentiel fiscal, le potentiel financier et les mètres de voirie par habitant. Il a été adressé à chaque adhérent, par mail, en mars 2019. Ce document est également consultable sur le site Internet de l'AMV 88, rubrique "Publications" (accès réservé aux adhérents).

Collection DOC'ANDAM

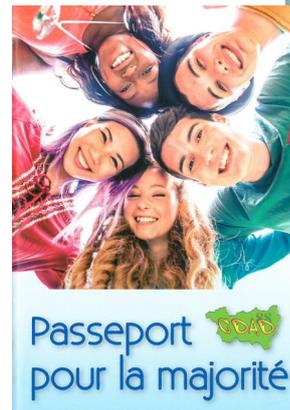
L'Association Nationale des Directeurs d'Associations de Maires (ANDAM) a publié deux nouveaux guides dans sa collection DOC'ANDAM :

- "Les baux d'habitations du domaine privé communal".
- "Les relations des communes et des intercommunalités avec le public".



Passeport pour la majorité

Ce guide, précédemment réalisé en 2007, 2011 et 2014, vient de faire l'objet d'une mise à jour par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Vosges (CDAD). Après recensement des besoins auprès des communes vosgiennes par l'AMV 88, le CDAD a diffusé 4 500 exemplaires de ce fascicule destiné à l'information des jeunes, par exemple à l'occasion de la cérémonie de citoyenneté, lors de la remise des cartes électorales.



Petit Gibus

L'apprentissage de la citoyenneté

Cette publication, magazine ludo-éducatif, est à destination des élèves du primaire. Elle explique par un langage simple et imagé la vie et les choses qui nous entourent. Elle est distribuée dans les écoles et réalisée à l'initiative de l'AMV 88, en collaboration avec les Editions Gibus. Chaque trimestre scolaire, environ 1 300 exemplaires sont distribués aux élèves dans la quarantaine de collectivités vosgiennes ayant souscrit un abonnement. Vendu à 1,22 € l'exemplaire, ce magazine est une source de découvertes sur des thèmes d'actualité liés à l'organisation de la société, l'environnement.....

Thèmes des numéros de l'année scolaire 2018/2019 :

- Novembre 2018 : "Trier... C'est recycler !"
- Février 2019 : "Vivre ensemble l'Europe"
- Mai 2019 : "Bonne route ! La sécurité routière"

Thèmes des numéros de l'année scolaire 2019/2020 :

- Novembre 2019 : "La violence à l'école : l'affaire de tous !"
- Février 2020 : "Tous citoyens ! Les élections"
- Mai 2020 : "C'est quoi l'énergie ?"



AUTRES ACTIONS

- Communication
- Rencontres
- Récompenses
- Partenariats
- Réseaux

MA COMMUNE J'Y TIENS

Une communication à décliner au niveau local

Destinée à mettre en lumière les réalisations et l'engagement des élus de proximité, l'AMF a lancé fin 2018 une campagne inédite de sensibilisation.



Différents outils (affiches, bannières web, visuels et clips) ont été créés et ont vocation à être utilisés au niveau local, dans chaque collectivité qui le souhaite.

Tous les éléments de la campagne ont été adressés par mail aux adhérents et sont disponibles sur le site de l'AMV 88. Ils ont également fait l'objet d'une

présentation à la presse locale, lors d'un petit déjeuner organisé le 29 mai dernier à Tendon, en présence du Maire de la commune, du conseil municipal des jeunes et des membres du Bureau de l'AMV 88.

#MaCommuneJyTiens



Enregistrer 767 000 naissances chaque année ?

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE

#MaCommuneJyTiens

RÉUNION DES PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DES VOSGES

La rencontre avec les communautés de communes et les communautés d'agglomération, programmée le 16 mai 2019, a permis d'aborder différents sujets : entre autres, la révision de la loi NOTRe, le renouvellement général de 2020, les mutualisations....

RÉUNION AVEC LES SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX

La rencontre annuelle d'information et d'échanges organisée par l'AMV 88 avec les différents syndicats mixtes départementaux et l'Association des Communes Forestières Vosgiennes s'est tenue le 31 janvier 2019.

GRAND DÉBAT NATIONAL

Dans le cadre du grand débat national lancé par le Président de la République en janvier 2019, des informations ont été transmises par mail aux adhérents et l'AMV 88 a recensé et relayé les différentes actions menées sur le territoire vosgien.

Le grand débat national

MÉDAILLE POUR LES ELUS VOSGIENS AYANT 18 ANNÉES DE MANDAT DE MAIRE

En 1990, le Bureau de l'Association des Maires des Vosges a décidé de créer une médaille de l'Association des Maires des Vosges. Elle est remise à ses adhérents réunissant les conditions, la dernière année de la mandature.

500 médailles ont déjà été attribuées depuis 1990. En 2019, elle va être remise à l'occasion de l'Assemblée Générale du 26 octobre, à 59 élus vosgiens ayant à leur actif **18 années de mandat de maire**.

LES LAURIERS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'AMV 88 a participé à la troisième édition des "LAURIERS DES COLLECTIVITÉS LOCALES" dont l'objectif est de valoriser des réalisations originales et efficaces dans plusieurs domaines d'action des collectivités. Les projets ont été récompensés lors d'une cérémonie au Centre des Congrès d'Epinal, le 20 septembre 2019, dans le cadre du salon Habitat et Bois. La manifestation était organisée par Vosges Matin, en collaboration avec l'AMV 88, l'AMR 88, le CD88 et de nombreux autres partenaires.



RÉSEAU DES REFERENTS COMMUNAUX DE SECURITE ROUTIERE (RCSR)

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Le renouvellement de la convention de partenariat sur le réseau des Référents Communaux de Sécurité Routière conclue entre la Préfecture des Vosges et l'AMV 88 a été signée le 15/11/2018.

Ce nouveau document renforce les engagements de l'AMV 88 en matière d'information auprès de ses adhérents sur les actions de sécurité routière préconisées par les services de la Direction Départementale des Vosges (DDT 88) s'inscrivant en particulier dans les enjeux suivants : le risque routier professionnel, les seniors, les risques liés à la conduite après usage de substances psychoactives (alcool et/ou stupéfiants), notamment dans le cadre de la location de salles communales à l'occasion d'évènements festifs.

Une action de formation intitulée « Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (PAMA), la sécurité routière en aménagements de voirie » a été organisée le 9/10/19 à GOLBEY. Animée par le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) conjointement avec la DDT et le Conseil départemental des Vosges, elle a rassemblé plus de 50 personnes (RCSR, Maires et techniciens).

Les référents communaux reçoivent de façon régulière les informations utiles relatives à l'évolution de l'accidentalité et aux actualités liées à la sécurité routière. De plus, ils ont la possibilité de transmettre aux services de la Direction Départementale des Territoires toute question, remarque ou proposition relative à la sécurité routière au moyen d'une boîte aux lettres électronique spécifique.

A ce jour, 323 communes vosgiennes ont désigné un référent communal de sécurité routière.

Toutes les informations concernant ce réseau sont disponibles sur le site Internet de l'AMV 88, régulièrement alimenté par de nouveaux articles et/ou fiches thématiques réalisés par la DDT 88 (rubrique "DOSSIERS THEMATIQUES" puis "Réseau des RCSR").

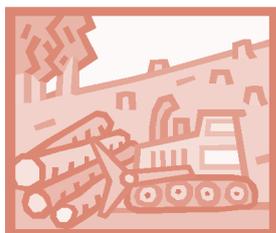
Contact : Agnès TAVARES – 03.29.29.88.22 – atavares@vosges.fr

CHARTRE DE CIRCULATION DES ENGIN AGRICOLES ET/OU FORESTIERS

La circulation des engins agricoles et/ou forestiers constitue un enjeu important pour les territoires ruraux. Alors que les filières agricoles et forestières sont indispensables au bon fonctionnement économique des entreprises, la faible vitesse et l'envergure des engins utilisés posent régulièrement des difficultés au niveau de la circulation dans nos villages et sur les routes communales.

Depuis quelques années, des chartes de circulations agricoles ont été signées à travers toute la France. Fort de ce constat, la Chambre d'agriculture des Vosges et l'AMV 88 travaillent, avec d'autres acteurs, depuis l'année dernière, à la mise en place d'un document sur le département.

Le groupe de travail s'est réuni pour la dernière fois le 3 octobre 2019 pour finaliser ce document qui devrait être signé prochainement.



CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Les conventions de partenariat ont notamment pour objectifs de développer des actions communes, de faciliter la coopération, la communication et l'information

Les partenaires conventionnés en 2019 sont les suivants : EDF - Crédit Mutuel - Groupama Grand Est - Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne - Enedis - GRDF - La Poste - Orange.

D'autres conventions sont en cours avec des organismes institutionnels, sur des thématiques spécifiques.

LES REPRÉSENTATIONS AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES

L'AMV 88 est toujours très sollicitée pour désigner des représentants au sein de différentes structures nationales, régionales ou départementales. On comptabilise à ce jour 147 commissions, comités et autres groupes de travail, pour 488 sièges de représentants (titulaires et suppléants).

REMERCIEMENTS

L'AMV 88 remercie
M. François VANNISON,
Ancien Député des Vosges,
Président du Conseil
Départemental, ainsi que les
Conseillers Départementaux
vosgiens, pour la mise à
disposition de personnels, de
locaux et d'équipements, qui lui
permet d'assumer, le plus
efficacement possible, ses
missions d'aide et de soutien
auprès des maires et présidents
de communautés vosgiens.